

## VOTRE ENTREPRISE

Enseigne ou Raison Sociale \_\_\_\_\_

Nom et Prénom du Dirigeant \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

Site Internet \_\_\_\_\_

E-mail Entreprise \_\_\_\_\_

E-mail Dirigeant \_\_\_\_\_

Détail de l'activité pour alimenter votre présentation sur notre site internet :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

*Afin de vous référencer dans notre annuaire internet, merci de nous adresser par mail un logo de votre entreprise et une ou deux photos de vos activités*

## VOTRE COTISATION

Cochez la case correspondant au nombre de salariés équivalent temps plein.

EFFECTIF DE L'ENTREPRISE	COTISATION	PAIEMENT X5
<input type="checkbox"/> De 0 à 5 salariés	155 €	31 € / mois
<input type="checkbox"/> De 6 à 9 salariés	245 €	49 € / mois
<input type="checkbox"/> De 10 à 19 salariés	340 €	68 € / mois
<input type="checkbox"/> De 20 à 49 salariés	460 €	92 € / mois
<input type="checkbox"/> De 50 à 99 salariés	1 050 €	210 € / mois
<input type="checkbox"/> De 100 à 199 salariés	1 470 €	294 € / mois
<input type="checkbox"/> Plus de 200 salariés	2 800 €	560 € / mois

VOTRE COTISATION ANNUELLE \_\_\_\_\_ €

## VOS AVANTAGES ADHÉRENTS AEP

- Invitations Afterworks, P'tit Dej et RDV AEP
- Accès à nos services ou contenus exclusifs
- Participation aux ateliers collaboratifs AEP
- Valorisation entreprise dans l'annuaire web AEP
- Diffusion de vos évènements ou actualités
- Bons plans, offres ou ventes privées
- Réductions sur les locations signalétique, salle de réunion ou évènements payants
- Promotions & réductions pour vos salariés  
> Nombre d'accès offerts  
carte 3a numérique

Reportez dans la case le nombre de salariés équivalent temps plein.

## VOTRE RÈGLEMENT

Prélèvement SEPA annuel     Prélèvement SEPA en 5 fois     Chèque Bancaire à l'ordre de l'AEP

Merci de remplir le mandat SEPA et de joindre votre RIB.

### ATTENTION ! Nouvelles coordonnées bancaires

Virement Bancaire - IBAN : FR76 1660 7000 1268 1211 7554 502  
BIC - SWIFT : CCBPFRPPPG

**CONDITIONS GÉNÉRALES :** La cotisation annuelle n'est pas soumise à TVA et couvre un exercice allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre. Les membres de l'association s'engagent à verser le montant de leur cotisation à réception de facture.

Le paiement de cette cotisation annuelle au tarif validé par le Conseil d'Administration permet de devenir membre actif de l'AEP en conformité avec nos statuts.

**Le renouvellement de l'adhésion est effectué, chaque année, par tacite reconduction, sauf dénonciation signifiée par écrit, avant le 1<sup>er</sup> Décembre de l'année en cours.**

Faute de dénonciation selon les modalités et délais précisés ci-dessus, la cotisation sera exigible, le membre restant redevable de la cotisation.

Le non paiement de la cotisation dans les 3 mois suivant la réception de la facture peut entraîner l'exclusion de l'adhérent sur décision du Conseil d'Administration et l'arrêt immédiat des services ou avantages dont il bénéficie. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement ne peut être exigé.

À PERPIGNAN LE \_\_\_\_\_

Signature et cachet de la société

Pour tout renseignement, contactez Thomas Estèbe

AEP : Association Espace Polygone Torremilla

51 Rue Louis Delaunay - 66000 PERPIGNAN

T : 04 68 52 52 82 - M : 06 28 90 55 38

[www.espacepolygone.com](http://www.espacepolygone.com) - E-mail : [contact@espacepolygone.com](mailto:contact@espacepolygone.com)  
SIRET 399 366 624 00027 - APE 9499 Z - TVA INFRACOM : FR 19 399 366 624